

## Violences conjugales : "Mon Sherif", un bouton connecté pour sauver des vies



**C'est une angoisse que connaissent des milliers de femmes et même des hommes victimes de violences conjugales. Celle de voir surgir à tout moment leur bourreau ou de devoir cohabiter avec lui. Lorsque la justice est saisie, des dispositifs peuvent être mis en place. Le téléphone grave danger ou encore le bracelet anti-rapprochement pour l'auteur des faits peuvent ainsi être activés. Mais ces dispositifs sont limités. Il manquait un outil. Ce manque est en partie comblé par bouton d'alerte "Mon Sherif". Produit 100% Français, sorti tout droit de l'esprit inventif de deux femmes, Dominique Brogi, originaire de Madagascar et la Réunionnaise Marina Rouillé, permet aux personnes se sentant menacées de prévenir d'un clic leur entourage. On vous explique (Photo : rb/www.imazpress.com)**

Dans une poche, un sac à main ou même sur une bretelle de soutien-gorge, les victimes de violences peuvent le garder sur elles, sans risque d'éveiller l'attention de leur agresseur.

"Mon Sherif" est un petit bouton d'alerte, particulièrement discret. Il est également décliné d'autres façon et portable tel un bijou. Ce bouton est relié au smartphone via bluetooth. Il peut fonctionner sans connexion internet, que cela soit sur Iphone ou Android.

**- 5 numéros, 5 possibilités d'alerter -**

L'utilisation de "Mon Sherif" est simple. Il suffit d'installer l'application sur son téléphone et d'y rentrer les cinq numéros d'alerte de son choix.

En cas de danger, un geste simple, "appuyer sur le bouton". "Un SOS est alors envoyé par SMS" aux cinq numéros", précise



Jeanne Docteur, président de l'association "Garde l'Espoir" à La Réunion, qui distribue des boutons "Mon Sherif" aux femmes victimes de son association. "S'il ne remplace pas le téléphone grand danger il le complète et permet de rassurer les femmes", nous dit-elle.

Un dispositif dont elle a eu connaissance, alors qu'elle était élue dans le Val-d'Oise et membre actif de l'association "Mon âme soeur". "Un dispositif qui a déjà permis de sauver des vies à La Réunion", confie Jeanne Docteur.

### Les alertes sont de trois sortes :

- le clic prévention : avec une pression c'est un SMS qui informe vos contacts d'une situation à risque, avec votre géolocalisation
- le clic secours : avec deux pressions, ça déclenche un appel préenregistré en cas de grave danger, toujours avec votre localisation.
- le clic alarme / enregistrement : avec une pression continue qui, en plus de l'appel à vos cinq contacts, déclenche une alarme, des sirènes de police pour alerter les personnes aux alentours qu'il se passe quelque chose de grave. Ce clic pression peut aussi permettre d'enregistrer ce qu'il se passe et constituer des preuves dans le cadre d'une procédure judiciaire.

### - Géolocalisation et enregistrements -

Mais ce dispositif ne s'arrête pas là. "Et c'est là qu'il est incroyable", précise son inventrice, Dominique Brogi.

Le plus c'est la géolocalisation de la victime par les proches alertés. La géolocalisation est communiquée toutes les 20 secondes pendant 15 minutes. Un nouveau double clic rapide stoppe les envois avant 15 mn s'ils ne sont plus nécessaires.

Une alarme sonore et un enregistrement audio sont aussi enclenchés, pouvant servir de preuve. Un vrai plus pour obtenir des éléments matériels lors de procédures judiciaires, ce qui fait souvent défaut dans les affaires de violences conjugales.

Dans le prolongement d'une jurisprudence européenne, la cour d'appel de Paris a validé le 23 mars 2021 la recevabilité de la preuve au pénal de l'enregistrement à l'insu de l'auteur d'actes de violences.

L'avantage du dispositif est qu'il n'est pas conditionné à une procédure judiciaire. "Un produit sécurisé pour protéger les gens", note Dominique Brogi.

L'inventrice, Dominique Brogi, se bat d'ailleurs pour que "chaque femme qui dépose plainte puisse repartir avec ce bouton".

De l'avis de Karine Lebon et [Clémentine Autain](#), toutes deux députées, "c'est génial". "C'est un dispositif que tous les pouvoirs publics devraient s'approprier", lance Clémentine Autain. "Effectivement, si on peut faire porter la charge financière de cet outil (vendu aux alentours de 50 euros) par les pouvoirs publics, cela permettrait de le décliner encore plus et de sauver davantage de femmes", déclare Karine Lebon.

Pourtant, même si les tribunaux ont connaissance de ce dispositif, "le secrétariat général du ministère de la justice a publié une note (en 2022) demandant de ne pas y recourir", nous indique la procureure de la République du parquet de Saint-Denis, Véronique Denizot.

"En juridiction, nous ne pouvons dès lors proposer que le téléphone grave danger - TGD (et les BAR bracelets

anti-rapprochements) aux victimes", indique Caroline Calbo, procureure de la République au parquet Saint-Pierre.

En 2022 à La Réunion, 3.813 victimes de violences conjugales se sont rendues en commissariat de police ou brigade de gendarmerie, dont 3.289 femmes victimes (contre 2.683 sur un total de 3.071 victimes en 2021). En moyenne, ce sont donc [9 femmes chaque jour](#) qui entrent dans un commissariat ou une brigade pour dénoncer des faits de violences conjugales à La Réunion.

À La Réunion d'ailleurs, en 2023, 16 téléphones graves dangers ont été attribués et 40 sont en circulation. Concernant les bracelets anti-rapprochements, 7 ont été attribués depuis le début de l'année et 11 sont actifs.

"La lutte contre les violences intrafamiliales est une priorité du Gouvernement depuis 2017. À La Réunion, c'est également un enjeu fort, puisque 50% des victimes de violences le sont au sein du cercle familial. Parmi ces violences intrafamiliales, 70% sont des violences conjugales où très majoritairement la femme est la première victime", note les services de la préfecture.

Le dispositif "Mon shérif", "lui, ne permet d'alerter que des proches et non les autorités", déclare la préfecture. "Il pourrait être un outil complémentaire de soutien aux femmes qui souhaitent s'engager dans un processus de séparation de leur conjoint, avant une prise en charge judiciaire et donc sans se substituer aux outils existants. Ainsi, la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, rattachée au préfet de La Réunion, est en lien avec les acteurs associatifs pour évaluer la pertinence de promouvoir ce dispositif."

#### - Une utilisation plus large -

Outre les femmes et hommes victimes de violences conjugales, ce dispositif "Mon Sherif" peut être utilisé par toute personne se sentant menacée ou voulant avoir un outil pour se sentir en sécurité. Que cela soit les personnes sortant le soir, les personnes vulnérables, les enfants victimes de harcèlement.

Pour rassurer les proches et leur dire que tout va bien, ou les prévenir d'une situation avant qu'elle ne dégénère dans un contexte qui ne vous permet pas de vous saisir de votre téléphone. "Notre bouton de sécurité est votre compagnon de prévention", indique l'inventrice, Dominique Brogi.

Un dispositif "fait par des femmes (et en plus des îles) et qui vise à sauver des vies", conclut l'inventrice. "Contre la violence, il n'existe aucune solution unique. On peut lutter contre ce fléau, mais à plusieurs."

#### - L'histoire de "Mon Sherif" -

Cela fait sept années que ce dispositif a vu le jour, tout droit sorti de l'esprit de [Dominique Brogi](#), née à Tana (Madagascar). "C'est une idée qui remonte à 2015, avec l'objectif de vouloir vivre nos envies." "Je voulais un objet qui fait que l'on fait ce qu'on veut, où on veut, tout en restant en lien avec ses proches", indique l'inventrice.

Fin 2015, sont arrivés les attentats. C'est alors que "Mon Sherif" devient plus qu'une idée, un projet. "Il s'agissait de se dire, quoiqu'il se passe il faut que j'agisse. Que j'agisse en toute confiance, sans que personne ne le voit."

En 2018, nouvelle étape. "Je découvre l'univers des violences familiales."

En 2021, elle fait la connaissance de Marina Rouillé, née à Saint-Pierre.

***Si vous êtes victimes de violences conjugales, vous pouvez contacter le 3919, le numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences. Des conseillers sont disponibles 24h/24. La Réunion est le quatrième département français en matière de violences intrafamiliales. Deux femmes ont été tuées par leur compagnon à La Réunion cette année, 54 féminicides ont été recensés ces 15 dernières années.***